



UNIVERSITÉ  
DE LORRAINE



# UNIVERSITÉ D'ÉTÉ DE L'IRENEE

5<sup>e</sup> EDITION | DU 27 JUIN AU 1<sup>er</sup> JUILLET 2016 | NANCY

# ÉTATS DE CRISE SÉCURITÉ ET LIBERTÉ

**Nombre de places limité à 40 personnes**

Frais d'inscription pour les étudiants hors Université de Lorraine  
90 € (incluant l'hébergement et les déjeuners pour 5 jours)

Inscription sur : [www.irenee.univ-lorraine.fr](http://www.irenee.univ-lorraine.fr)

*Avec la participation de*

DARIO BATTISTELLA | PASCAL CAILLE | CHRISTOPHE FARDET

IRENE KITSOU-MILONAS | STEFAN GOLTZBERG

CARLOS-MIGUEL HERRERA | ANDRE MOINE | YVES PETIT

ALEXANDRA PIERRE-CAPS | SERGE SUR | ALEJANDRO TORRES

Région ALSACE  
CHAMPAGNE-ARDENNE  
LORRAINE

# ÉTATS DE CRISE. SÉCURITÉ ET LIBERTÉ

## 5<sup>e</sup> ÉDITION DE L'UNIVERSITÉ D'ÉTÉ DE L'IRENÉE

Les formes renouvelées du terrorisme international et mondialisé, la dissémination des conflits armés, appelés ou non « guerres », qui les entraîne ou qu'ils entraînent, réitèrent l'antique question du rapport entre exception et droit.

À Carl Schmitt, pour qui « est souverain celui qui décide de la situation exceptionnelle » (*Théologie politique*, Gallimard, 1988, p. 16), Hermann Heller objecte qu'il « n'y a pas de « situation normale » et de « situation d'exception » sans une norme qui permette de les distinguer et celle-ci doit jouer encore dans la situation d'exception » (cit. in O. Jouanjan, *Hermann Heller, crise de l'Etat, crise de la théorie*, Dalloz 2012, p. 23).



Cette « normalisation » des états de crise par le recours à la normativité est au cœur de la question de la constitutionnalisation de la « situation anormale » (O. Jouanjan, cit., p. 24), telle qu'elle se trouve notamment posée en France à la suite des attentats du 13 novembre 2015. Plus largement, elle détermine le rapport dialectique qui sous-tend les législations nationales sécuritaires ainsi confrontées aux libertés fondamentales. Elle détermine aussi le rôle et l'action juridictionnelle, quoique ceux-ci soient tributaires du cadre prédéfini par le constituant et le législateur national.

Ce rapport dialectique se retrouve aussi au plan supranational européen : même si les textes concernés n'ignorent pas les situations d'exception (CEDH, Schengen), les juges européens ne s'en trouvent pas moins confrontés à l'ampleur et au caractère inédit des réponses nationales.

De son côté, le droit international, conçu comme un droit interétatique dans lequel il inscrit traditionnellement les conflits armés, doit repenser l'action de guerre non seulement au prisme des actes terroristes, mais aussi des réponses que les États sont susceptibles de leur apporter.

La cinquième université d'été de l'IRENÉE se propose ainsi d'évoquer la difficile conciliation du droit et de la situation d'exception, sans perdre de vue que « dans une société démocratique, la sécurité est un moyen qui a pour fin la liberté. Ce n'est que lorsque la sécurité devient en elle-même la fin qu'elle peut compromettre la liberté et, paradoxalement, produire l'insécurité. Il n'y a de véritable sécurité que dans un Etat de droit, où les libertés sont protégées » (Yves-Charles Zarka, « L'appartenance à une nation implique des droits, mais aussi des devoirs », *Le Monde*, 8 janvier 2016).

# COMITÉ SCIENTIFIQUE ET PÉDAGOGIQUE

Jean-Denis MOUTON, Professeur de droit public, Université de Lorraine - IRENEE ;  
Stéphane PIERRE-CAPS, Directeur de l'IRENEE, Professeur de droit public, Université de Lorraine ;  
Ludivine STARCK, Ingénieure de recherches, Université de Lorraine - IRENEE.

## PROGRAMME DE L'UNIVERSITÉ D'ÉTÉ

Les enseignements de l'Université d'été se découperont comme suit :

### Séminaires théoriques (2h/cours)

- ▶ Stefan GOLTZBERG, Chercheur au centre Perelman de Bruxelles,  
« L'exception en droit »
- ▶ Pascal CAILLE, Maître de Conférences de droit public, Université de Lorraine - IRENEE,  
« La constitutionnalisation de l'Etat d'urgence »
- ▶ Carlos-Miguel HERRERA, Professeur, Université de Cergy-Pontoise,  
« La doctrine sous la République de Weimar »
- ▶ Dario BATTISTELLA, Professeur, Sciences po Bordeaux,  
« Nouvelles formes de guerre et terrorisme »
- ▶ Serge SUR, Professeur Émérite de droit public,  
« Qualification de guerre en droit international et terrorisme »
- ▶ André MOINE, Maître de Conférences de droit public, Université de Lorraine - IRENEE,  
« La légalité internationale des mesures d'exception »

### Séminaires pratiques (2h/cours)

- ▶ Irene KITSOU-MILONAS, Chef de l'Unité sur le système de la CEDH, Division de la coopération intergouvernementale en matière de droits de l'Homme - Conseil de l'Europe  
« Gestion des états de crise par le conseil de l'Europe »
- ▶ Yves PETIT, Professeur de droit public, Université de Lorraine - IRENEE,  
« Sécurité et espace SCHENGEN face au droit de l'Union »
- ▶ Christophe FARDET, Professeur de droit public, Université de Lorraine - IRENEE,  
« Le Conseil d'Etat face aux crises »
- ▶ Alejandro TORRES, Professeur de droit public, Université publique de Navarre,  
« Statut de la sécurité nationale et protection de la sécurité publique : l'exemple espagnol »

### Conférence (1h)

- ▶ Alexandra PIERRE-CAPS, ATER en histoire, Université de Lorraine,  
« L'exception dans la Rome antique »

## MODE DE VALIDATION DE L'UNIVERSITÉ

Un diplôme de l'Université d'été vous sera délivré à partir d'une épreuve écrite de 3 heures portant sur tous les séminaires dispensés pendant la semaine.

Un certificat d'assiduité sera remis aux étudiants n'ayant pas passé ou réussi l'examen.

# DOSSIER DE CANDIDATURE

## DATE LIMITE DE RENDU DES DOSSIERS : 3 JUIN 2016

- Remplir la fiche de candidature jointe au programme

Joindre :

- 1 CV accompagné d'une photo d'identité
- 1 lettre de motivation
- 1 lettre de recommandation d'un responsable universitaire (directeur de thèse, directeur de master) en français ou en anglais.

Les candidats seront sélectionnés sur dossiers par le comité scientifique de l'université d'été.

## Frais d'inscription

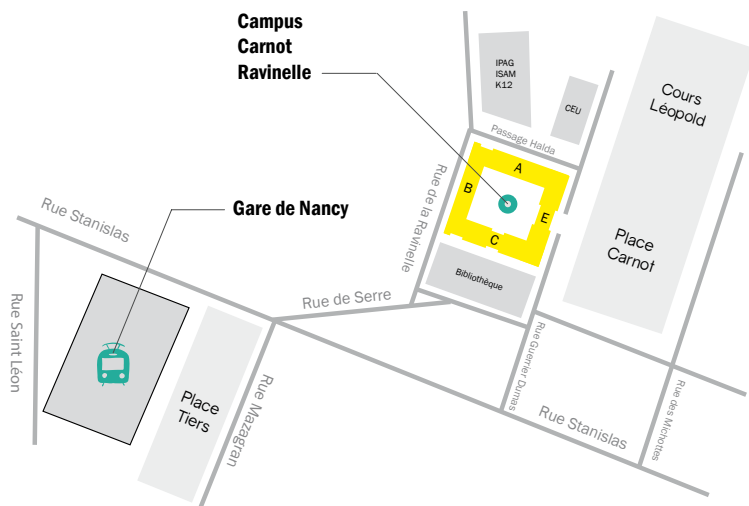
(exonération des frais d'inscription pour les étudiants et doctorants de l'Université de Lorraine).

Les personnes retenues par le comité scientifique de l'Université d'été s'acquitteront de frais d'inscription de 90 euros

(par chèque à établir à l'ordre de l'agent comptable de l'Université de Lorraine) ;

## Ces frais comprennent

- votre hébergement du 27 juin au 1 juillet 2016 ; Le lieu d'hébergement vous sera communiqué quelques jours avant votre arrivée ;
- les petits déjeuners et les déjeuners sur place ainsi qu'un dîner au centre ville de Nancy ;
- une sortie culturelle.



## CONTACT

IRENEE - Institut de Recherches sur l'Evolution de la Nation Et de l'Etat  
13 place Carnot, 54000 Nancy  
tel. 03.72.74.20.65 ou 03. 72.74.20.64  
e-mail : irenee@univ-lorraine.fr  
site internet : irenee.univ-lorraine.fr

# FICHE DE CANDIDATURE

5<sup>e</sup> UNIVERSITÉ D'ÉTÉ DE L'IRENEE

À retourner accompagnée d'un CV, d'une photo d'identité,  
d'une lettre de motivation et d'une lettre de recommandation à :

IRENEE - 13 Place Carnot - CO 70026 - 54035 NANCY Cedex

Contact : 03.72.74.20.65 ou 03. 72.74.20.64

e-mail : irenee@univ-lorraine.fr

**L'ensemble des renseignements demandés est obligatoire pour valider l'inscription**

*\* Rayer les mentions inutiles*

Nom et Prénom :

Date de naissance :

Nationalité :

Statut\* : Master 2    Doctorant    Docteur

Autre (préciser) :

Université (ou autre organisme d'enseignement supérieur) :

Faculté :

Date d'obtention et intitulé du dernier diplôme obtenu :

Diplôme en cours :

Nom du directeur de Thèse / recherche\* :

Adresse bureau / département / laboratoire\* :

Téléphone mobile :

Adresse électronique :

Adresse personnelle :

**Niveau de français et d'anglais**

(La formation sera dispensée en français et éventuellement en anglais) :

**FRANÇAIS :**

compréhension\* : faible / moyen / bon / très bon

expression\* : faible / moyen / bon / très bon

**ANGLAIS :**

compréhension\* : faible / moyen / bon / très bon

expression\* : faible / moyen / bon / très bon